

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--Démocratie--Paix

DECRET N° 79/301 DU 12/6/79
portant nomination de Monsieur SENGHA Victor,
Inspecteur Primaire en qualité de Directeur de
l'Institut National de Recherche et d'Action
Pédagogiques

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 033/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur SENGHA Victor, Inspecteur Primaire est nommé Directeur de
l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques (INRAP).

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Republi-
que Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDIINGA-OBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Henri LOPES.-

Victor TAMBA-TAMBA.-